

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
se paient d'avance

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Horaires de trains omnibus, poste mixte et omnibus mixte pour les lignes de Cahors à Paris, Agen, Bordeaux, Périgueux, Rodez, Aurillac, Vierzon.

Cahors, le 28 Août 1873.

Le discours de M. de Broglie, que nous avons publié dans notre dernier numéro, est un aliment précieux pour tous les journaux dans ces jours de calme que nous devons à la politique du maréchal Mac-Mahon.

On lira à notre Revue des journaux diverses appréciations sur le discours de l'illustre chef du ministère.

Revue des Journaux

Patrie.

Le discours de M. de Broglie sera sans doute longuement commenté par les différents journaux, qui tous s'efforceront de donner aux paroles du vice-président du conseil un sens favorable à leur politique et à leurs aspirations.

Pour nous, dans le langage un peu vague et parfois un peu énigmatique, imposé d'ailleurs, par ses hautes fonctions, au chef du cabinet, nous voulons voir surtout et nous voyons avec plaisir deux choses nettement accusées: l'affirmation des principes qui ont été la base du gouvernement du 24 mai et un respect absolu pour les volontés de l'Assemblée nationale seule souveraine.

irritées, revêches, personnelles, autoritaires de l'ancien président de la République, à qui M. de Broglie a fait d'ailleurs des allusions marquées au coin de la justice et de la vérité vraie.

Nous devons louer aussi sans restriction et en nous associant de plein cœur aux éloges donnés par le ministre, — le passage où, après avoir parlé de M. Thiers, l'orateur trace le portrait du maréchal Mac-Mahon, « de cet homme à qui personne n'oserait prêter, même par l'insinuation la plus détournée, soit un calcul, soit une arrière-pensée personnelle; de cet homme exempt de cette recherche de popularité et de cet attachement au pouvoir qui dictent souvent aux hommes d'Etat de dangereuses complaisances. »

Liberté.

M. de Broglie a parlé de haut, comme il convient à un premier ministre. Il y a dans ce discours les qualités et aussi les défauts de sa race. Prince du saint Empire, académicien, ancien ambassadeur, premier ministre, il s'est cru en liberté de parler non comme « un petit bourgeois », mais comme un homme politique, comme un descendant de cette race italienne du seizième siècle où l'orgueil et la haine étaient inséparables, où l'on poursuivait la victoire avec une ardeur fiévreuse sans redouter la défaite, sûr d'être toujours par le caractère supérieur à la mauvaise fortune.

C'est d'ailleurs un esprit ferme, affichant un dédain suprême pour tout ce qui est vulgaire; on sent, à la lecture de son livre sur l'Eglise et l'Empire romain au IVe siècle, l'homme épris d'une époque où l'évêque était à la fois général et ambassadeur; d'une époque où le clergé assumait toutes les magistratures désertées par les derniers fonctionnaires romains du paganisme, et arrivant logiquement à considérer l'union étroite de l'Etat et de l'Eglise comme un moyen puissant de conservation sociale.

Il semble n'être arrivé au pouvoir que pour arrêter la débâcle de toutes nos croyances, de toutes nos traditions. Le mépris de toute hiérarchie, l'intrusion des plus audacieux et des plus ignorants dans les affaires de l'Etat soulèvent son indignation. Il n'est plus le fils de son père, marié à la fille unique de Mme de Staël, l'auteur des Considérations sur la Révolution française: nos révolutions périodiques l'ont éclairé, aigri peut-être; il les déteste de toute la puissance de son esprit hautain; il doit se souvenir que sa famille est venue en France avec Mazarin, et que ses ancêtres ont dû s'enfuir avec lui au milieu des barricades élevées dans Paris quand le peuple s'insurgeait aux cris de: Vive le conseiller Broussel! De là ce besoin de lutter, de combattre qui, pour des hommes de cette trempe,

exclut jusqu'à l'idée de servir dans la mollesse de la courtoisie.

C'est l'ennemi de toute conservation sociale qu'il poursuit.

« Nous sommes engagés dans une lutte périlleuse; non, quoi qu'on en dise, contre aucune institution ou contre aucune opinion politique, mais contre ces principes destructeurs de tout ordre social qui se sont glissés dans trop d'esprits pendant le trouble causé par nos calamités politiques et qui ont déjà une fois, dans un jour néfaste, mis le comble à nos désastres. »

Et, du même coup, cet homme implacable nommé ambassadeur par le précédent gouvernement, frappe en pleine poitrine le petit bourgeois moyenneur dont il a su conjurer la perte avec une puissance d'intrigue dont les hommes politiques italiens du seizième siècle avaient seuls le secret: « Dans la vie privée comme dans la vie politique, dit-il, la vraie, la suprême habileté, c'est encore l'honneur et la vertu. »

Le Dante avait de ces traits amers et implacables.

Plutarque, ce bonhomme ingénieux, se plaisait aux parallèles. Écoutons l'homme des contrastes:

« Convenons que c'est pour tous les partis une bonne fortune sans pareille que d'avoir pu remettre d'un commun accord le dépôt des pouvoirs à un homme dont la loyauté sans reproche a découragé la calomnie; — un homme à qui personne n'oserait prêter, même par l'insinuation la plus détournée, soit un calcul, soit une arrière-pensée personnelle; — un homme dont la modestie n'est pas éblouie par l'éclat du rang suprême, et qui paraît presque importun par sa gloire militaire depuis que l'ombre de nos malheurs en a assombri l'auréole; — un homme exempt de cette recherche de popularité et de cet attachement au pouvoir qui dictent souvent aux hommes d'Etat de dangereuses complaisances. Voilà bien, dans les périls que nous traversons, le chef naturel des gens de bien. »

Assurément, pour beaucoup, le duc de Broglie a dépassé la mesure; mais qui donc, par ces temps d'équivoque et de compromission oserait blâmer des paroles qui établissent une ligne de démarcation si profonde et si nette entre le gouvernement du maréchal Mac-Mahon et celui de M. Thiers?

« Gouvernement de combat », soit. Nous arrivons fort heureusement à une époque où le pouvoir peut résister à quelques épigrammes. Il y a des choses que l'on persifle ou gouaille depuis quarante ans, et qui restent encore debout.

Ceux qui vivent sont ceux qui luttent,

a dit Victor Hugo dans une page admirable des Châtiments.

Enfin le discours d'Evreux est un programme. Nous savons à n'en pouvoir douter que le gouvernement est engagé dans une lutte périlleuse, non, quoi qu'on dise, contre la République au profit de la monarchie, mais contre les principes destructeurs de tout ordre social que professent les hommes de violence du parti radical. Cela nous suffit. Dès le 24 mai, nous avons conscience que le gouverne-

ment ne faillirait pas à cette tâche difficile; aussi, nous n'avons pas hésité à le secondar de tous nos efforts. Nous persistons.

Presse.

Nous ne savons si la fusion est faite, ainsi que l'affirme le Memorial diplomatique, ou défaite, comme le prétendent le Soir et les journaux de nuance plus vive, mais ce qui est certain dès aujourd'hui, c'est que le sort de la République est actuellement dans les mains de M. le comte de Chambord.

Sur ce point, les feuilles radicales sont à peu près unanimes. En dépit des prévisions de M. Thiers, des prédictions de M. Louis Blanc et des déclamations de M. Gambetta, elles reconnaissent honnêtement que l'avènement glorieux des exilés de Nouméa, pourrait être retardé, sinon compromis par les résolutions de Frohsdorf.

Cette République si forte, si solide, qui défait le temps et devait user toutes les dents conservatrices, cette République inexpugnable, conçue par M. Jules Favre, élevée par M. Thiers, émanée par M. Gambetta; cette République modèle qui séduisait tout ceux qui aiment la grâce et respectent la force, qui unissait dans une fraternelle accolade M. le comte de Choiseul et le citoyen Tolain; la République éternelle, une et indivisible, est aujourd'hui sur la table de travail de l'Auguste chef de la Maison de France, attendant de lui sa grâce ou sa condamnation.

Elle n'est plus fière ni hautaine; elle ne menace plus;

« Auguste prince, dit-elle, vous êtes un cœur loyal et un esprit élevé. Vous ne pouvez renoncer au drapeau de Henri IV pour adopter les couleurs de Louis XVI. Nous avons votre parole que vous maintiendrez le drapeau blanc. Nous y comptons; si vous y manquez, mes amis et moi serions irrévocablement perdus. »

Si M. le comte de Chambord fermait l'oreille à la voix de ses véritables amis, s'il se laissait prendre au piège grossier que lui tendent les radicaux, il mériterait, mieux que M. Thiers, le titre de Washington français, car il aurait fait la République.

M. Thiers s'était contenté de ruiner les affaires de la monarchie.

Or, cette solution républicaine, qui peut nous arriver de Frohsdorf, au dire de M. Challemel-Lacour, nous causerait certainement quelques inquiétudes.

En effet, jusqu'ici nous avons cru que la République était un gouvernement sérieux, qui clôt à tout jamais l'ère des révolutions, et déjoue facilement les efforts de ses adversaires.

Nous nous disions, sur la foi de M. Thiers et du Journal des Débats: « Une monarchie disparaît devant une explosion de la fureur populaire, mais, pour abattre une république, il faut un cataclysme, un concours inouï d'événements prodigieux. »

Et voilà que M. John Lemoine qui s'y connaît, puisqu'il est de la maison, nous déclare que la République est morte des élections du 27 avril!

Eh quoi! il plaît à un ignorantin laïque du département du Rhône de se présenter à Paris; Paris est assez modeste pour l'acclamer, et

voilà la République à terre !

Ce grand système, cette admirable institution s'évanouit sous le regard de M<sup>e</sup> Barodet !

La République de 48 a disparu pour les mêmes causes et dans des conditions à peu près analogues.

Il suffit pour la tuer du triomphe électoral de M. Eugène Sue qui fut un Rochefort solennel.

Mais nous avons cru jusqu'ici que ce décès ridicule n'était qu'un accident ; il paraît que c'est la règle.

A tout prendre, la monarchie donne plus de besogne à ceux qui prétendent la renverser.

Le régime de la Restauration s'est maintenu quinze ans et n'a succombé qu'après une grande bataille.

La royauté de Juillet a vécu dix-huit ans, bien qu'elle eût Armand Carrel pour ennemi et M. Thiers pour ministre.

Pour déraciner l'Empire, il a fallu l'effort combiné des radicaux français et des soldats prussiens.

Barodet tout seul enterre la République !

Hâtons-nous d'ajouter que nous ne la croyons pas aussi complètement morte que l'affirme M. John Lemoine.

Une résistance imprévue du chef de la Maison de France pourrait la faire revivre.

En ce cas, elle aurait eu une singulière fortune.

Les conservateurs l'ont fait vivre ; les républicains l'ont tué ; M. le comte de Chambord la ressusciterait.

**Français.**

Il y a pour les fausses nouvelles une saison particulièrement favorable. C'est celle que nous traversons. Elles tombent avec les premières feuilles. L'Assemblée est absente. Les conseils généraux ne peuvent que très-difficilement se livrer à la politique. Certains journaux voulant à tout prix donner des nouvelles, n'en ayant pas de vraies, en répandent de tout à fait imaginaires. Cette spéculation tentée sur l'ignorance, la curiosité et l'étourderie du public, a toujours eu en France grand succès. Depuis quelques temps, le nombre des fantaisies auxquelles se sont livrées quelques feuilles politiques a dépassé toutes les prévisions. C'est surtout les dispositions des gouvernements étrangers qui sont le sujet de ces sortes de mystifications.

Pour révéler la plus secrète négociation diplomatique, il n'y a besoin ni d'être diplomate, ni de savoir lire un chiffre, ni de connaître les habitudes des chancelleries, ni d'entendre la langue des protocoles. Un peu d'imagination et d'assurance tiennent lieu du reste. Le lendemain du 24 mai, les journaux de la gauche annoncèrent que l'Allemagne hésitait à reconnaître le gouvernement du maréchal Mac-Mahon. Cette fausse nouvelle eut cours toute une semaine. Quand elle fut bien et dûment démentie par l'événement, on imagina l'existence d'un traité passé entre l'Allemagne et l'Italie. Les plus minutieux détails étaient fournis. On disait le nom des négociateurs, le jour, l'heure et le lieu de la signature. La conclusion de ce traité, imputable au ministre qui avait laissé faire des pèlerinages, genre de démonstration belliqueuse, armée, et, comme on sait, tout à fait menaçante pour l'indépendance italienne et la paix de l'Europe. De l'alliance italo-prussienne, on ne parle plus. C'est d'une intervention allemande en Espagne que les novellistes de la gauche entretiennent le public.

La conduite du capitaine Werner a fourni le prétexte. S'en emparant, de grands diplomates, formés à l'école de M. Ganesco et de M. Cavalier, nous assurent que M. de Bismarck médite de poser à nouveau la candidature du prince de Hohenzollern. M. de Bismarck a une réputation d'habileté politique qui devrait le garder de certains soupçons. N'est-il pas à la fois douloureux et plaisant que nous ayons à défendre le prince chancelier de l'empire Allemand ? Mais ce serait nous condamner nous-mêmes aux sarcasmes des gens avisés et au mépris des gens sérieux que d'accepter comme vraies les nouvelles inventées à plaisir. Le dessein des novellistes est trop clair pour qu'on ajoute foi aux nouvelles qu'ils débitent. Ce qu'on veut, c'est inquiéter l'opinion, accabler le gouvernement sous la responsabilité de tout ce qui se fait — et de tout ce qui ne se fait pas — en Europe et servir par ces mauvais moyens un intérêt de parti.

**INFORMATIONS**

Le *Journal des Débats* signale une heureuse innovation due à la compagnie du chemin de fer d'Orléans ; et qui consiste dans un grand établissement modèle, celui d'un réfectoire qu'elle a fondé à la gare d'Ivry.

Ce réfectoire peut facilement contenir cinq cents personnes assises et mangeant à de petites tables distinctes. La salle à manger est séparée par un grillage d'une grande cuisine au milieu de laquelle est installé un vaste fourneau. Un grand nombre de guichets sont pratiqués dans le grillage, et tout agent de la compagnie est admis à se présenter au guichet pour y obtenir contre un certain nombre de jetons des portions de soupe, de viande et de légumes.

Les jetons sont achetés au magasin comme une marchandise ordinaire. Ils valent 5 ou 10 c. chacun. Une portion de soupe coûte 10 c. ; il en est de même des portions de viandes, de charcuterie ou de poisson. Les portions de légumes coûtent 5 c. ; le prix du pain est variable selon les cours, comme celui du vin. On ne délivre pas plus d'un 1/2 litre de vin par personne.

Pour 47 c. 1/2, tout agent peut se procurer sur place le diner suivant : une portion de pain, 10 c. ; un quart de litre, 12 c. 1/2 ; une soupe faite avec du bouillon, 10 c. ; de la viande 10 c. ; une portion de légumes, 5 c. En tout 47 c. 1/2.

Les aliments sont délivrés aux guichets dans des gamelles étamées, semblables à celles dont se servent les soldats. L'agent, après avoir reçu sa gamelle en échange de ses jetons, s'installe, pour manger, à une table garnie de sel, de poivre, d'assiettes, de cuillers, de fourchettes, de verres et de carafes d'eau.

La distribution des récompenses vient d'avoir lieu à l'exposition de Vienne. La France a été classée au premier rang des nations européennes dans cette lutte pacifique des arts, de l'industrie et de la science. Elle a remporté 247 médailles, tandis que les Etats allemands réunis n'en ont obtenu que 200, et que l'Angleterre et la Russie en méritaient 50 à peine. La France a prouvé, une fois encore, qu'en matière d'art et de goût, elle est demeurée l'arbitre souveraine. Dans la section de sculpture, elle a remporté 34 médailles et l'Allemagne 23 ; dans la section de peinture, 138, et enfin, en architecture, 26 exposants français ont été médaillés sur 80, tandis que nos vainqueurs de 1870 étaient relégués au dernier rang. Ces triomphes du travail sont faits pour relever nos courages et nous apporter quelque consolation. Gardons-nous cependant contre tout sentiment d'orgueil ; ne considérons que comme une preuve saisissante de notre énergie intellectuelle, ces efforts accomplis au sein de ce désarroi des hommes et des choses, qui suit les grands désastres. La France meurtrie a pansé ses blessures sans pourtant abandonner la culture des arts, le soin du goût et le souci de cette délicatesse qui l'ont instituée l'éducatrice des peuples. Que l'espérance ne nous abandonne pas : notre influence a pu être réduite momentanément dans le conseil des Etats ; elle n'est pas amoindrie dans la destinée des peuples. Le corps est mutilé, l'esprit a gardé toute sa flamme.

La commission nommée pour examiner plusieurs modèles de fusils s'est prononcée pour un modèle présenté par un officier d'artillerie, M. Gras. Les deux autres fusils viennent de l'étranger, et, à mérite égal, il a semblé préférable de ne pas recourir à des fabricants étrangers dont les exigences pourraient, à un moment donné, se montrer excessives.

Le fusil Gras a donc toutes les chances d'être adopté.

Voici en quoi consistent principalement les perfectionnements :

« La cartouche est métallique ; l'aiguille est supprimée et remplacée par un ressort plus solide ; un extracteur bien conditionné fait sortir la cartouche naturellement après le coup ; un temps est économisé dans la charge ; enfin, la trajectoire est plus tendue et les ratés nuls. Ce dernier avantage n'est pas à dédaigner, car, depuis la guerre, les cartouches sont absolument déplorables : dans les exercices de tir, on ne compte pas moins de 15 à 20 ratés pour 100.

» La question du fusil étant ainsi à peu près décidée, on poursuit plus activement les études relatives à la cartouche : il est bien

entendu qu'elle sera métallique.

» On recherche également s'il ne serait pas possible de diminuer le poids excessif du sabre-baïonnette et de bronzer les armes, afin d'éviter la rouille.

» Lorsque toutes ces questions secondaires seront résolues, la France sera définitivement pourvue d'un fusil à l'abri de toute critique sérieuse.

**Nouvelles d'Espagne**

Lors de la discussion de la loi relative à l'appel des réserves, M. Castelar a prononcé les paroles suivantes :

La nation espagnole se trouve dans la plus grave des crises qu'elle ait traversées depuis 1823. Pour se convaincre de cette vérité, il n'est besoin que de regarder ce qui se passe à l'intérieur et de jeter un coup d'œil sur l'Europe. Qui est avec nous en Europe ? Qui nous entend ? Qui nous reconnaît ? Nous sommes seuls, complètement seuls, sans personne à notre côté, sans être reconnus par un seul Etat. Et nos ennemis ? Nos ennemis ont des alliances dans toutes les capitales de l'Europe ; ils ont pu transporter ici des armes sous tous les pavillons.

Notre armée est en grande partie désorganisée ; eux ont une armée remarquable par la persévérance et un grand héroïsme. Nous sommes divisés, en proie à la rivalité et à la jalousie ; eux, ils sont unis en une seule foi et soumis à un seul homme. Nous sommes obligés de nous tenir sur la défensive dans le Nord ; eux, ils marchent, ils avancent, ils menacent Vitoria, Saint-Sébastien, Bilbao, où il leur fut impossible de pénétrer lors de la guerre précédente.

Ainsi parle le grand, l'illustre Castelar, l'un des pères de la République espagnole.

M. Orense (fils), moins grand et moins illustre, mais également l'un des pères de la République espagnole, ne pense pas non plus qu'il y ait lieu de se réjouir sur les bancs des Cortès. Il vient de s'écrier, dans l'une des dernières séances de cette Assemblée :

La situation du Nord devient de plus en plus grave. Bilbao est entourée par 4,000 carlistes et les eaux qui l'alimentent sont coupées ; Saint-Sébastien est dans le même état ; et dans le Guipuzcoa, Onate excepté, il ne reste plus un pouce de terrain au pouvoir des libéraux. Oui, la situation du Nord est mille fois pire qu'elle ne l'était au temps de la guerre de Sept-Ans, parce qu'aujourd'hui les carlistes ont une artillerie suffisante et que leur armée est organisée, tandis que la nôtre est livrée à une complète insubordination.

Ces aveux sont significatifs, et nous avons grand plaisir à les signaler.

**Chronique locale**

**et méridionale.**

Les journaux radicaux de Cahors rivalisent de verve à propos de quelques postes doublés et d'un piquet accompagnant la retraite.

Ils affectent de croire et veulent persuader aux nigands que ce « déploiement de forces » est dirigé contre le chant de la *Marseillaise*, comme si quelqu'un peut avoir l'idée d'interdire l'hymne national !

C'est donc un mensonge sciemment propagé dans un but facile à comprendre.

Il importe à tout organe impartial de rétablir la vérité des faits, et de ne pas laisser ainsi donner le change à l'opinion.

Il y a peu de jours, quelques individus se mirent à beugler des chants, parmi lesquels la *Marseillaise*. Une foule de jeunes gens firent choras et les curieux venant à la suite, rendirent bientôt la circulation impossible.

Or la voie publique ne doit jamais être obstruée, la loi le défend absolument.

C'est donc uniquement dans le but d'assurer la libre circulation de la population la plus paisible du monde, que l'on a mis quelques soldats de plus dans les postes.

Qui oserait protester contre une aussi sage mesure, si ce n'est les quelques turbulents qui ont raison de la craindre ? Ils sont déjà cause que la population est privée de musique le mardi soir, ils sont cause aussi que les concerts auront lieu désormais à 5 heures du soir, heure fort incommode.

Qu'il leur plaise de recommencer et nous n'aurons plus de musique du tout.

Il est probable que l'armée n'aurait pas eu besoin d'intervenir dans cette question de police locale, si la municipalité provisoire avait eu le soin de rappeler, par une affiche, que les attroupements sont défendus, et qu'à l'heure où il faudrait mourir pour la patrie on tiendrait compte des courageuses dispositions des chanteurs patriotes.

C'est donc un surcroît de service imposé à l'armée, et qui lui vaut bien les remerciements de tous les bons citoyens.

**CONSEIL GÉNÉRAL**

Présidence de M. ROGUES.

Séance du 20 août 1873.

La séance est ouverte à 2 heures, sont présents tous les membres du Conseil, sauf MM. Calmels d'Artinsac, de Marquessac, et Teillard, excusés.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Laborie, l'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal.

M. Pradines fait remarquer que dans les prévisions budgétaires, le loyer de la caserne de gendarmerie de Limogne est toujours porté à 1,200 fr., tandis qu'il n'est en réalité que de 1,150, d'où résulte sur le budget une économie de 50 fr.

Le procès-verbal est adopté.

M. Limayrac demande qu'un état des ressources et des dépenses faites dans chaque canton pour les chemins d'intérêt commun, soit publié, chaque année, pour faciliter le contrôle du Conseil général.

M. Bessières se plaint énergiquement que la part afférente au canton Nord de Cahors sur le 1<sup>er</sup> versement de l'emprunt des chemins vicinaux ait été employée dans le canton de St-Géry.

M. Talou explique que le fait exposé par M. Bessières est vrai ; mais que la cause en est dans la lenteur causée par l'expropriation de certaines maisons du bourg de Laroque-des-Arcs, que, d'ailleurs, les fonds n'ont pas été détournés de la ligne sur laquelle ils devaient être portés.

M. Bessières insiste, et dit : qu'il est regrettable que tout au moins, le représentant du canton Nord de Cahors, n'ait été ni prévenu du fait, ni consulté.

M. Mayzen propose que l'état des recettes et dépenses par canton de la moyenne vicinalité demandé par M. Limayrac, soit imprimé chaque année à la suite du rapport de M. l'Ingénieur en chef. (Adopté).

M. Cambres, rapporteur de la commission des finances, dépose sur le bureau du Conseil, le compte des fonds d'abonnement affectés en 1872, au traitement des employés de la préfecture et des sous-préfectures, et le compte des fonds de retraite des employés départementaux, réglé au 31 décembre 1872, acte en a été donné à M. le Préfet.

M. Cambres propose au nom de la même commission d'allouer à la commune de St-Vincent (Luzech), conformément aux conclusions du rapport de M. l'Ingénieur en chef, une somme de 4,981 fr., pour laquelle il aurait dû participer à la 5<sup>e</sup> annuité de la subvention accordée par l'Etat, pour l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires, et dont elle a été privée par suite d'une omission. Cette somme sera prélevée sur celle de 92,787 fr. 33 restée libre et provenant :

1<sup>o</sup> 17,469 fr. 33, de l'excédent des fonds centralisés des chemins vicinaux ordinaires de 1872, reporté à l'exercice de 1873 ; 2<sup>o</sup> De la réserve pour travaux imprévus, applicables aux chemins vicinaux ordinaires (sous-chap. IV, § 1<sup>er</sup>. — Art. 3) 3,000 ; 3<sup>o</sup> de la réserve prélevée sur la subvention allouée par l'Etat en 1873 : 2,318. (adopté).

Au nom de la même commission, M. Cambres propose : 1<sup>o</sup> de liquider à la somme de 1,462 fr., conformément aux conclusions de M. le Préfet, la pension de retraite de M. Castagné, agent-voyer d'arrondissement qui, par suite d'infirmité certifiée par M. Caviolle, docteur, le croit dans l'impossibilité de continuer son service. Cet employé avait 30 ans et 2 mois de service dans l'administration vicinale ; 2<sup>o</sup> de liquider à la somme de 1,255 fr. la pension de retraite de M. Brousse, agent-voyer comptable, conformément aux propositions de M. le Préfet. Cet employé a 62 ans d'âge, et il aura au 31 décembre 1873, 30 ans et six mois de service ; 3<sup>o</sup> de liquider conformément aux propositions de M. le Préfet, à la somme de 1,507 fr. la pension de retraite de M. Leptais, agent-voyer ordinaire. Cet employé a 30 ans 9 mois et 17 jours de service dans l'administration vicinale, il a exercé en outre, pendant un ans 9 mois et 25 jours, les fonctions de secrétaire de la mairie de Sonac, canton de Livernon et désirerait qu'aux termes de l'art. 5, du décret de 1865, sur les retraites des employés départementaux, ce temps lui soit compté pour la liquidation de la retraite. Mais, la commission estime que ces services ne sont pas de nature à donner droit à une retraite. Mais pour éviter le retour de pareilles demandes, elle propose au Conseil d'émettre le vœu, que dans la liquidation des pensions de retraite les services effectifs dans les municipalités ne soient pas comptés à l'avenir, et que l'art. 5, du décret du 20 décembre 1865, soit modifié en ce sens. (Ces diverses conclusions sont adoptées.)

Sur le rapport du même membre, le Conseil vote

au sous-chap. VI. — Art. 1<sup>er</sup>, le crédit de 82,000 fr. demandé par M. le Préfet, pour le service des aliénés, une augmentation de 2,000 fr. sur le chiffre précédemment alloué, est motivé par l'augmentation du nombre des aliénés entretenus à l'asile de Leyme.

Sur le rapport de M. le comte Murat au nom de la commission des finances, le Conseil vote au sous-chap. IX. — Art. 1<sup>er</sup>, appointements de l'archiviste départemental, 2,200 fr.; art. 2. Dépenses des archives, achat de cartons, établissement de tablettes, 200 fr.; art. 3. Frais de Bureau, 100 fr.; art. 4. Publication de l'inventaire, 300 fr.; art. 5. Salaire du garçon de bureau, 100 fr. — Total du sous-chapitre... 2,900 fr.

M. l'archiviste avait demandé que son traitement fût élevé à 2,400 fr. comme l'était celui de son prédécesseur; il base ses droits sur la durée de dix ans de ses services et sur ce qu'il est le moins rétribué des chefs de services départementaux.

La commission, tout en rendant justice au mérite d'un excellent employé, éprouve le regret de ne pouvoir voter l'augmentation qu'il sollicite. Sur les dix années de services, invoquées par lui, il en a passé 6 comme auxiliaire de son père, aujourd'hui, pourvu d'une pension de 1,600 fr., ce qui réduit à 4 la date effective de son entrée en fonctions comme archiviste départemental.

Si l'archiviste est le moins rétribué des chefs de service départementaux, la commission estime que son travail n'est pas de ceux dont la nécessité soit des plus impérieuses. Enfin M. le préfet ne propose pas et la commission ne croit pas pouvoir, vu l'état des ressources budgétaires, prendre l'initiative d'un accroissement de dépenses qui ne serait pas rigoureusement motivé.

Sur le rapport du même membre, le conseil vote sous-chapitre X, art. 1<sup>er</sup>, achat et reliure d'ouvrages d'administration pour la préfecture et les sous-préfectures, une somme de 500 fr. Art. 2, pour l'Annuaire départemental, 800 fr.; M. le rapporteur insiste pour que cette publication soit faite à l'avenir avec plus de soin. Art. 4, entretien d'élèves à l'école des Arts-et-Métiers d'Aix, 4,200 fr. Art. 5, élèves sages-femmes à l'école de Toulouse, 1,200 fr. Total du sous-chapitre III : 3,700 fr.

Sur le rapport de M. Sérager, au nom de la commission des finances, le conseil vote, sous-chapitre XIII, dépenses diverses : art. 1<sup>er</sup>, portion à la charge du département, dans la confection des tables dénominales, à l'état civil, 6,000 fr.; art. 2, dépenses du conseil de salubrité, 50 fr.; art. 3, mesures contre les épidémies, 400 fr.; art. 4, impressions, 3,600 fr.

M. Bessières demande que les impressions départementales soient données à l'adjudication.

M. de Verninac rappelle qu'il doit en être ainsi en vertu de plusieurs décisions du Conseil et que, notamment, dans la dernière session d'avril, il avait été décidé, pour prévenir les coalitions d'imprimeurs, que si l'adjudication ne produisait pas un rabais suffisant, M. le Préfet serait autorisé dans le délai de quinze jours à donner les impressions de l'adjudication à tel imprimeur qu'il voudrait, de Cahors ou d'ailleurs.

M. le Préfet dit, qu'en effet, à la dernière adjudication une coalition s'était produite, il promet, du reste, d'exécuter fidèlement la décision du Conseil du mieux des intérêts départementaux.

Art. 5. — Secours à d'anciens employés et à la famille : Anglarès, 400 fr.; Bonhomme, 100 fr.; Gélis, 500 fr.; Bouzaguet (veuve), 200 fr.; Arnault (veuve), 150 fr.; Ayot, 400 fr.

Sur la demande de M. Cambres, il porte à 300 fr. le secours de 200 fr. attribué à M<sup>me</sup> veuve Renaud, et sur la demande de M. Laborie, il inscrit un secours de 180 fr. en faveur de M<sup>lles</sup> Figeac, filles d'un ancien employé de la sous-préfecture de Figeac.

Ensemble de l'article 5..... 2,230 fr.

Art. 6. — Subvention à d'anciens employés, dont la pension ne peut être payée par la caisse des retraites :

MM. Favas, agent-voyer en chef.....	3,433 »
Toulza, chef de division.....	1,716 »
Mourgues, agent-voyer.....	1,442 »
Bargues, sec. à la s.-p. de Figeac.....	1,314 »
Lacam, agent-voyer.....	1,333 »
Latapie, agent-voyer.....	1,507 »
Brousse, agent-voyer comptable.....	1,255 »
Castagné, agent-voyer d'arrond.....	1,462 »
Ensemble.....	13,462 »

Art. 7. — Indemnité aux employés de la préfecture pour travaux imprévus..... 500 »

Art. 8. — Indemnité à l'employé de préfecture chargé d'écrire les délibérations du Conseil général et de la Commission départementale..... 150 »

Art. 9. — Gratifications pour belles actions..... 400 »

Art. 10. — Avances pour travaux d'intérêt public à la charge des particuliers..... 6,000 »

Art. 11. — Service des emprunts départementaux..... 36,945 66

Art. 12. — Réserve pour dépenses diverses et imprévues..... 8,026 88

Art. 13. — Indemnité de logement à l'ambonier des prisons de Cahors..... 200 »

Art. 14. — Salaire du garçon de bureau du Conseil général..... 200 »

Total du sous-chapitre XIII... 78,164 54

Au nom de la commission des finances, M. le Baron Dufour propose au Conseil : 1<sup>o</sup> d'accorder 3/4 de bourse à l'institut des sourds-muets de Toulouse, au jeune Maury, du village de Maradène, commune de Marmiac. Une seule demande a été adressée, celle du sieur Maury. Il est dans la situation la plus intéressante, ne payant pas d'impôts et ayant 3 enfants sourds-muets. (Adopté); 2<sup>o</sup> d'accorder 1/2 bourse à l'institut des sourds-muets, à la jeune Pauline Cantarel, de Frontenac. La mère, la veuve Cantarel, a 5 enfants, ne paye pas d'impôts. Une demande a été également faite par le sieur Brichard, de Cahors. M. Déphénieux appuie les conclusions de la commission en faveur de la jeune Cantarel. Elles sont adoptées au scrutin à l'unanimité.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Mayzen, rapporteur, propose au Conseil : 1<sup>o</sup> d'approuver le projet de ratification de la côte de Boissières. (Adopté);

2<sup>o</sup> de désigner MM. baron Dufour et de Marquessac, pour faire partie avec deux membres du Conseil général de la Dordogne, d'une commission inter-départementale qui aura à s'occuper de divers chemins vicinaux intéressant les deux départements. (Adopté);

3<sup>o</sup> d'émettre le vœu conformément à la demande de M. l'ingénieur en chef de la navigation du Lot, que l'allocation fournie par l'Etat à ce service soit portée à 100,000 fr. chaque année. (Adopté);

4<sup>o</sup> d'autoriser un échange entre le sieur Costes, aubergiste à Goujonnac et le département, échange qui facilitera la traverse de ce bourg, par la route départementale, n<sup>o</sup> 10. (Adopté).

5<sup>o</sup> De voter au sous-chapitre II.

Article 1<sup>er</sup>. Réparation au tribunal de Gourdon : une somme de..... 2,000 » applicable à l'établissement de chéneaux à la toiture, à la réparation complète de la salle d'audience et du cabinet du juge d'instruction et établissement de jalousies ou stores aux fenêtres de la façade du bâtiment.

Pour achat de mobilier indispensable..... 1,800 »

D'autres réparations urgentes avaient été également demandées, et un devis présenté à cet effet. Mais, vu l'état des ressources budgétaires, la commission pense qu'il est préférable de les ajourner jusqu'au moment où elles pourront être faites d'une manière plus complète.

Ensemble..... 3,800 »

Adopté.

Art. 2. Entretien des prisons de Cahors..... 700 »

Entretien des prisons de Figeac..... 200 »

Entretien des prisons de Gourdon..... 200 »

Art. 3. Etablissement d'un portail en fer à la prison de Cahors..... 1,200 »

Cette dépense est rendue nécessaire par l'état du portail actuel, qui ne présente pas les garanties suffisantes pour la garde des prisonniers.

Art. 4. Traitement de l'architecte départemental..... 5,000 »

Traitement du chef de bureau, à Cahors..... 1,600 »

Traitement de l'architecte de l'arrondissement de Figeac..... 1,200 »

Traitement de l'architecte de l'arrond. de Gourdon..... 1,200 »

Art 5. Assurance des bâtiments départementaux..... 488 16

Art. 6. Chauffage du corps de garde de la préfecture..... 250 »

Total du sous-chapitre II..... 15,838 16

(A suivre.)

Les facultés des lettres et des sciences de Toulouse ont tenu à Cahors, les 22, 23, 24, 25 et 26 de ce mois, leur session annuelle pour les examens des deux baccalauréats.

Les examinateurs étaient, pour les sciences :

MM. Molins, doyen de la faculté, professeur de calcul différentiel et intégral ;

Daguin, professeur de physique ;

Leymerie, professeur de minéralogie et de géologie.

Pour les lettres :

MM. Delavigne, doyen de la faculté, professeur de littérature française.

d'Hugues, professeur de littérature étrangère.

Boucher, Leclerc, professeur de littérature ancienne.

14 candidats se sont présentés pour les sciences, 5 ont été reconnus admissibles, 4 ont été définitivement admis, savoir :

MM. de Salives, de Fouchécourt, du collège des Jésuites de Toulouse.

Sarrus, du Lycée St-Louis, à Paris.

Lapouble, du Lycée de Cahors.

Lachaise, du Lycée de Cahors.

35 candidats se sont présentés pour les lettres, 17 ont été reconnus admissibles, 10 ont été admis définitivement, savoir :

MM. Deloncle, du Lycée de Cahors, (mention assez bien).

Rebouis, du pensionnat de Valence-d'Agén.

Linol, du Lycée de Cahors.

Labie, du Lycée de Cahors.

Balard, du Collège de Sarlat.

Fouillade, du petit-séminaire de St-Pierre-sous-Rodez.

Cayla, du Lycée de Cahors.

Romec, du Lycée de Cahors.

Nérand, du Lycée de Montpellier.

Darnis, du petit-séminaire de Montfaucon.

M. Delon, ancien curé de Lacapelle près Cahors, est décédé le 23 de ce mois, dans la 83<sup>e</sup> année.

Les examens des jeunes gens de la classe civile qui demandent à suivre les cours de l'école de cavalerie, comme cavaliers élèves sous-officiers, seront passés à Saumur, du 21 au 22 septembre prochain.

Hier matin, deux voyageurs pourvus de secours de route, rencontrant une femme sur la plaine de Regourd, lui demandèrent, avec menace, du pain et de l'argent. Cette femme, effrayée, appela à son secours et les voyageurs, voyant accourir sur les lieux de leur exploit, s'empressèrent de fuir ; la gendarmerie parvint à les arrêter à l'entrée du village de Mercuès.

DISTRIBUTION DES PRIX

A l'École Saint-Charles de Gramat.

Avant-hier avait lieu à l'école St-Charles la distribution des prix.

Les bons Frères qui dirigent cet établissement, ces dignes instituteurs de l'enfance dont le soin, le zèle, le savoir même n'ont plus besoin d'être loués, s'étaient efforcés de donner à cette fête tout l'entrain, tout l'éclat, toute la pompe possible.

Des invitations avaient été faites aux divers membres du clergé, aux autorités, aux personnes les plus influentes de la ville et aux parents des enfants. Tous avaient répondu avec empressement à cet appel.

Bien avant l'heure fixée, la vaste salle de l'établissement était remplie d'invités parés comme en un jour de fête : tous les fronts étaient radieux.

A trois heures, M. le curé, notre vénéré pasteur, qui devait présider cette petite cérémonie, fit son entrée dans la salle escorté d'une foule d'ecclésiastiques et de religieux venus pour relever de leur présence l'éclat de cette fête.

La séance fut ouverte par le discours d'usage. Dans ce petit discours, les élèves regrettaient surtout la présence de leur digne bienfaiteur et rappelaient son doux souvenir par un sentiment d'amour et de filiale gratitude.

Sur le théâtre, orné avec goût, ont été récitées deux petites pièces qu'on a beaucoup applaudies, l'une d'elle : *Rira bien qui rira le dernier*, a été fort goûtée ainsi que plusieurs chansonnettes comiques qui ont été données avec beaucoup de nature.

Après ces petits exercices de déclamation, M. le curé s'est levé et dans une homélie où se révélait le zèle et l'amour qui anime ce digne pasteur pour le bien de son troupeau, il a montré aux parents l'utilité qu'il y avait pour eux de faire instruire solidement et élever chrétiennement leurs enfants ; et aux enfants de quelle nécessité il était pour eux de profiter de l'instruction qu'ils recevaient dans le Pensionnat, et surtout de s'inspirer des touchants exemples d'obéissance, d'abnégation et de dévouement qu'ils ont sans cesse sous les yeux.

Enfin, le moment si vivement attendu est venu : les récompenses ont été belles et nombreuses. En dehors de ces récompenses, nous sommes heureux de constater par les succès que les élèves ont obtenus aux différents examens, et surtout par la brillante exposition de dessins que nous avons admirés, que l'école St-Charles, comme toutes les maisons dirigées par les vénérés Frères des écoles chrétiennes, au lieu de reculer ou de stationner, avance toujours.

En pourrait-il être autrement avec des maîtres qui rivalisent entre eux de dévouement et d'ardeur ; et des élèves qui, s'inspirant du zèle de leurs maîtres ne se laissent rebuter par aucune difficulté ! — Les épreuves, sans doute, ne manquent pas ; mais la cause de l'école St-Charles, comme toutes les nobles causes sera

gagnée, avec un éclatant triomphe, par la lutte, nous l'espérons ! — Le parents comprendront et comprennent déjà que des religieux qui n'ont d'autre désir, d'autre ambition que de faire de leurs enfants des hommes instruits et utiles à leurs familles, à l'Etat et à la religion doivent être aimés et respectés. Les élèves, eux, instruits par l'exemple de leurs parents aimeront et estimeront leurs maîtres et seront heureux de puiser auprès d'eux la science et la vertu, qui seules font les hommes d'honneur, les chrétiens, les vrais Français... La France a le droit d'exiger et attend même cela de ses enfants. Elle n'aura pas espéré en vain !...

Un ancien élève de l'école St-Charles.

Voici la liste des élèves qui ont obtenu le plus de succès :

Cours préparatoire.

Henri Cocula, Léon Joucla, Gervais Quatorze, Camille Orliac.

Cours élémentaire.

Antoine Ironnelle, Antoine Andral, Jacques Delor, Théodore Bouloumié, André Mialot.

Cours moyen.

Achille Bouloumié, Léon Tocaben, Maximien Lafargue, Félix Laborie, Arthur Dettelle, Silvain Treil, Frédéric Semiro, Henri Lasfargue.

Cours moyen. — 2<sup>e</sup> Section.

Jules Peltier, François Dunoyer, Edouard Vidal.

Cours supérieur.

Antoine Vincent, François Fouquel, Henri Vitrac, Eloi Pons, Henri Demière, Prosper Lacan, Daniel Meizin.

Cours de latin.

Huitième.

Henri Décros.

Septième.

Pierre Mazeirat, Albert Thinières.

M. le professeur Malinowski, qui prépare dans ce moment la seconde édition de son ouvrage sur le phosphate de chaux, vient de recevoir la lettre suivante de M. Henri de Saussure, un des plus grands géologues de notre époque, et porteur d'un nom illustre :

Monsieur,

La Compagnie de phosphate de Bellegarde fera faire, à ses frais, deux planches pour la 2<sup>e</sup> édition de votre ouvrage, l'une représentant l'usine, l'autre des fossiles. Vous voudrez bien m'envoyer le format exact et me dire quand vous comptez mettre sous presse, je ferai exécuter les planches ici. Si cette proposition vous convient vous voudrez bien m'en informer en temps utile.

Agréez mes sentiments distingués,

Henri de SAUSSURE.

Genève, Cité 24, 23 août 1873.

Espérons que le Gouvernement, les autres compagnies qui exploitent le phosphate de chaux natif, et les sociétés qui ont pour but d'encourager les sciences et les arts utiles, viendront en aide à M. Malinowski pour la publication de son ouvrage, dont la seconde édition doit être complétée par une liste des animaux fossiles de phosphate du Quercy, dont presque toutes les espèces sont actuellement bien déterminées par MM. Paul Gervais, H. Filhol et Gaudry ; par la description détaillée des gisements particuliers du Lot, de l'Aveyron et du Tarn-et-Garonne, et illustrée par une série de planches exécutées d'après les belles photographies de M. Kolb.

Pour la chronique locale : A. Layrou.

Bourse de Paris.

Paris, 28 Août 1873, soir.

Rente 3 p. %.....	57,75
— 4 1/2 p. %.....	83,60
— 5 p. %.....	91,90
— 5 p. %.....	91,40

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>e</sup>

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 4 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, de puis le 15 février 1873.

Le 29<sup>e</sup> fascicule, DEV à DIS, est en vente.

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres. Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. Toute maladie cède à la douce Revalescière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion et sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc.

N<sup>o</sup> 61,224. Saint-Romain-des-Îles, 27 nov.

La Revalescière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni ! elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un

bien être comme celui que je possède actuellement. S. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n<sup>o</sup> 19 ; — dans les départe-

ments, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Au moment de l'ouverture de la chasse, nous croyons devoir attirer l'attention de nos lecteurs sur le seul journal cynégétique aujourd'hui en France, la *Chasse illustrée*, publiée par la Maison Firmin Didot, frère et fils, à Paris. Cette publication, à laquelle sont venus se réunir le *Journal des chasseurs* et la *Vie à la Campagne*, traite de tout ce qui concerne la Chasse, la Pêche, le Sport, l'Histoire naturelle, l'acclimatation, enfin tous les plaisirs de la campagne. Ses belles gravures, dues aux meilleurs artistes, ainsi que l'intérêt de sa rédaction, en font un journal tout exceptionnel. Actuellement à sa dixième année de publication, paraissant chaque semaine, et contenant

chaque année près de 400 gravures, elle coûte par an, 20 fr. et 5 fr. par trimestre en un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot, frères, fils et Co, ou en timbres poste. — Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie, à l'administration, 56, rue Jacob, Paris.

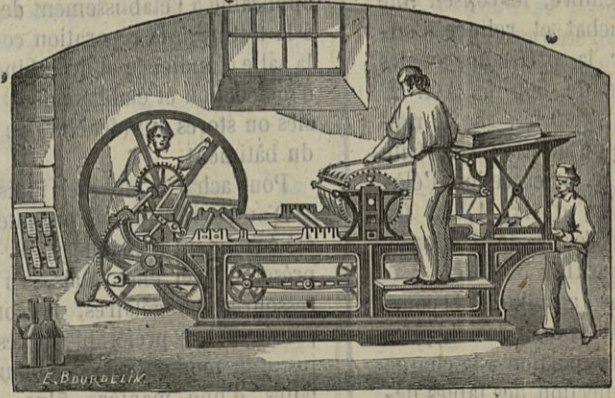
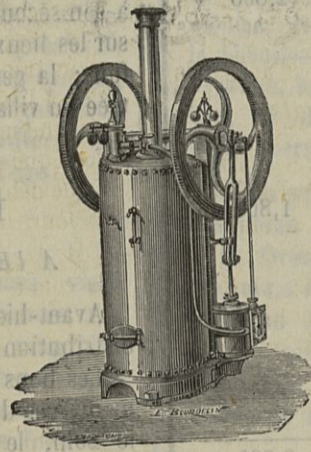
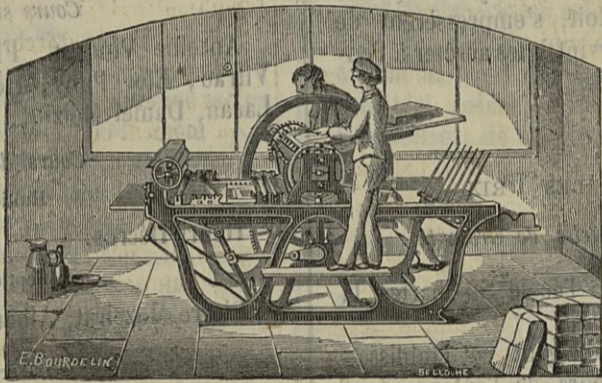
Les pianos de PHILIPPE HERZ neveu et Co sont à trois cordes, 85, 88 et 90 notes. Ils sont construits sur des plans et des modèles entièrement nouveaux qui sont la propriété exclusive de la maison M. ROUGET, 5, rue St-Pantaléon TOULOUSE.

La *Chronique de St-Céré*, par M. l'abbé Paramelle, 2<sup>e</sup> édition, se vend à St-Céré au bureau de Bienfaisance, au profit des pauvres. Prix 50 cent., et 70 cent. par la poste. L'académie vient d'admettre cet ouvrage au concours de l'année 1873.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Dix Machines diverses. — Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE DE A. LAYTOU & FILS, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches  
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers  
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès  
etc — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures  
Livres — Registres avec réglure en tous sens  
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats  
etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements: Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

AVIS IMPORTANT

JULHIA

Fondeur, à Cahors (Lot)

Fabricant de grenaille fonte de chasse,

Préviens sa clientèle, que certains négociants, vendent cet article, comme provenant de la Fonderie Julhia. Pour éviter toute contrefaçon, tous les sacs sortis de sa fabrique porteront son estampille :

JULHIA, fondeur

CAHORS

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, répartition exacte du poil, par le Réparateur TROUSSEAU. Flac. de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instr. Dépôt gén.: Pharm. TRICARD, aux Terres, 47, Paris. Se trouve dans les Pharmacies.

A céder de suite pour cause de départ

La LIBRAIRIE religieuse, classique et littéraire

DE CALMETTE, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

Cette Maison qui a au moins 150 ans d'existence a été dirigée depuis 1833 par Calmette, père. Sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés, en font une des bonnes librairies de province. Cet établissement conviendrait à des jeunes gens actifs, qui voudraient y fonder un centre de commerce d'où l'on pourrait rayonner facilement et avec succès dans tout le pays.

Facilités pour le paiement. — Affaire sérieuse. Le vendeur traiterait en bloc ou en détail.

En vente à la même Librairie

Questionnaire des examens du volontariat, d'après les programmes officiels, par BOURSIN. — 1 vol. in-18. . . . . 1 fr. »  
Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 1<sup>re</sup> partie agriculture. — 1 vol. in-12. . . . . 2 fr. »  
Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 2<sup>e</sup> partie Commerce. — 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. »

Papeterie. — Commission en librairie. Photographies du maréchal et de la maréchale de Mac-Mahon

Crédit Foncier

DES ÉTATS-UNIS

(UNITED STATES MORTGAGE COMPANY) Le crédit foncier des États-Unis placé en ce moment la 3<sup>e</sup> série de ses obligations 6 % remboursables en 50 ans par amortissement annuel.

Cette série (C) est de 5 millions de dollars. Les titres sont de 100, 500 et 1,000 dollars, avec coupons semestriels payables les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre. Le service d'amortissement et des coupons sera effectué, en or, sur les principales places de l'Europe.

Le prix actuel est de 490 fr. par obligation de 100 dollars, jouissance du 1<sup>er</sup> avril dernier : ce prix sera, en conséquence, augmenté des intérêts à raison de 8 centimes par jour à partir du 1<sup>er</sup> avril.

La Société générale, 54 et 56, rue de Provenance, est chargée de la négociation des titres et de la prise des coupons échus. On peut s'adresser à tous les guichets de Paris, des départemens et de l'étranger.

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudé, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.



ENGRAIS RICHE BONDY

DE la Compagnie Anglaise des Engrais DOSAGE GARANTI 5 à 60/0 d'azote; 10 à 12/0 d'acide phosphorique assimilable Prix : 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy FACILITÉ DE PAIEMENT Th. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.